



**Projet de
reconstruction du
centre de traitement
des déchets ménagers
situé à Romainville /
Bobigny**

**POST-CONCERTATION
BILAN ANNUEL 2021**

MARS 2022

Sommaire

GLOSSAIRE 3

INTRODUCTION QUI EST LE PORTEUR DE PROJET ? 5

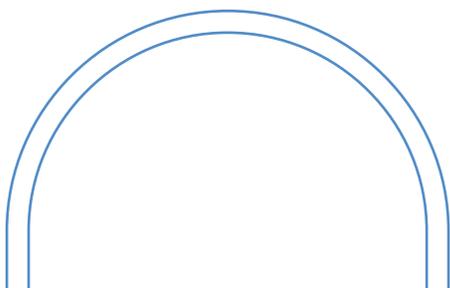
PARTIE 1 LES AMBITIONS ET OBJECTIFS DU PROJET 6

PARTIE 2 LA POST-CONCERTATION EN 2021 10

PARTIE 3 LES APPORTS DE LA POST-CONCERTATION 18

PARTIE 4 LA POST-CONCERTATION À PARTIR DE 2022 18

PHOTOS 19



GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE RAPPORT

BOM : Bennes Ordures Ménagères

CS : Collectes Sélectives

DA : Déchets Alimentaires

EPT : Etablissement Public Territorial

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

Pôle EC : Pôle « Economie Circulaire »

Édito



Eric Cesari

Président du Syctom

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers de Romainville / Bobigny porté par le Syctom se poursuit depuis 2017, année marquée par le déploiement d'une **concertation préalable sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**. Depuis, le dialogue avec les habitants et les collectivités du territoire se poursuit dans le cadre d'une post-concertation, encadrée par la CNDP et le garant, Monsieur Jacques Roudier, que je remercie pour son écoute et son exigence.

Fin 2020, compte-tenu de l'évolution du contexte de la gestion des déchets depuis le lancement du projet, j'ai pris la décision, en accord avec les élus du territoire, de ne pas donner suite à la procédure de commande publique en cours pour l'attribution du marché. Le Syctom n'a toutefois pas interrompu ses réflexions et démarches, pour voir aboutir ce projet de reconstruction et a, notamment, initié un nouveau dialogue avec les acteurs du territoire. En particulier, la ville de Romainville, Est-Ensemble et la Ville de Bobigny ont exprimé le souhait de réaliser, dans le cadre du projet, un **pôle d'excellence de l'économie circulaire et du réemploi**, fortement créateur d'emplois et accessible au plus grand nombre.

La réflexion sur la rénovation du centre de Romainville s'est poursuivie selon les mêmes objectifs fondamentaux (niveau d'exigences maintenu d'un point de vue environnemental et architectural, mise en œuvre du transport fluvial), tout en apportant des ajustements de programme tenant compte des attentes du territoire et des nouveaux enjeux pour le Syctom.

L'année 2021 fut une année importante marquée par des décisions sur la poursuite de la concertation et la reprise du projet. Le Syctom a ainsi lancé en avril 2021, une **nouvelle procédure de consultation pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre** après avoir approuvé le programme ajusté du projet. En parallèle, les Villes de Romainville et de Bobigny, Est Ensemble et le Syctom ont mis en place une instance de coopération pour la création du pôle d'excellence autour de l'économie circulaire, selon le **principe de dialogue avec le territoire**, cher au Syctom.

En 2021, le dispositif d'information et de participation s'est poursuivi et même intensifié, en tenant compte des fortes contraintes sanitaires. Après la réunion du comité de suivi et la tenue d'une réunion publique numérique ouverte à tous en mars 2021, le Groupe Citoyens s'est réuni à trois reprises en mars et en novembre. Je remercie celui-ci pour son implication et la qualité de ses propositions. Il a ainsi alimenté le projet par ses réflexions et propositions à travers un nouveau recueil d'idées.

Le véritable travail de collaboration engagé fait de ce futur centre un **projet exemplaire pour le territoire**. A l'ensemble des habitants, élus, agents et usagers qui s'impliquent dans la démarche, je vous invite à continuer à vous mobiliser pour les prochaines étapes du projet, en participant au dialogue et en saisissant les outils mis à disposition.

QUI EST LE PORTEUR DE PROJET ?



LE SYCTOM, L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le projet de futur centre de traitement des déchets ménagers situé à Romainville / Bobigny est porté par le **Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers**, qui traite et valorise les déchets du territoire le plus densément peuplé de France avec **6 millions d'habitants**. En 2020, le Syctom a pris en charge dans ses différentes installations **2,2 millions de tonnes*** de déchets ménagers et assimilés.

Le Syctom a pour compétences le **traitement** des déchets ménagers et assimilés collectés par ses collectivités adhérentes et leur **valorisation** sous forme de matières

et d'énergie. Le Syctom s'est aussi imposé comme un **acteur majeur de la prévention et de la sensibilisation** des habitants, en lien étroit avec ses collectivités adhérentes.

Dans le cadre de sa mission de service public, le Syctom fédère les collectivités de son territoire autour d'un projet commun : **une gestion des déchets exemplaire en faveur de l'économie circulaire**.

Le Syctom réunit aujourd'hui **82 communes** de la zone centrale d'Île-de-France réparties sur **11 territoires** adhérents. Ces communes sont réparties sur 4 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne.

Le territoire du Syctom s'organise en **bassins versants**, en fonction des gisements de déchets. Dans une logique de proximité géographique, pour limiter les transports et réduire l'impact environnemental des activités, chaque bassin versant est associé à un centre de réception / traitement ou transfert.

Le Syctom dispose aujourd'hui de **dix unités de traitement des déchets** (trois unités de valorisation énergétique, six centres de tri de collectes sélectives, un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles) et d'un **réseau de cinq déchèteries**.

Par ailleurs, le Syctom accompagne le développement de la **collecte des déchets alimentaires** et développe des solutions de traitement pour les biodéchets.

Partie 1

LES AMBITIONS ET OBJECTIFS DU PROJET



1. LE CENTRE ACTUEL

Le centre actuel est situé à Romainville, en Seine-Saint-Denis, à trois kilomètres à l'Est de Paris, il comprend :

- ▶ un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles,
- ▶ un centre de tri des collectes sélectives multimatériaux,
- ▶ une déchèterie.

Le **centre de transfert** réceptionne les collectes d'ordures ménagères résiduelles de vingt-deux communes de Seine-Saint-Denis, ainsi que le 19^{ème} et une partie du 20^{ème} arrondissements de Paris. Il peut recevoir jusqu'à 400 000 tonnes d'ordures ménagères par an.

Aujourd'hui, le **centre de tri des collectes sélectives multimatériaux** dessert douze communes de Seine-Saint-Denis, deux communes du Val-de-Marne et tout ou partie des arrondissements de l'est parisien. Depuis novembre 2018*, il comporte une chaîne de tri unique, dimensionnée pour accueillir 55 000 tonnes par an de déchets issus des collectes sélectives en deux postes, avec un débit nominal de traitement de 15 tonnes par heure.

L'installation est adaptée à l'extension des nouvelles consignes de tri. Elle peut ainsi traiter l'ensemble des emballages en plastique et les petits emballages métalliques.

La **déchèterie** est accessible gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire du Syctom. Elle réceptionne notamment des objets encombrants et des déchets dangereux.



2. LE PROJET DE RECONSTRUCTION

Le centre de Romainville / Bobigny est un site historique de la gestion des déchets de la métropole francilienne.

Aujourd'hui vieillissant, à l'exception des équipements du centre de tri des collectes sélectives multimatériaux modernisés en 2015, **sa reconstruction s'avère nécessaire pour s'adapter aux besoins des territoires et aux évolutions réglementaires, mais aussi pour s'intégrer parfaitement dans un tissu urbain en pleine mutation.**

Les objectifs de la future installation dans le cadre de la stratégie des déchets du Syctom sont multiples :

- ▶ Doter le bassin versant de Romainville d'une **installation de réception de proximité** ;
- ▶ **Répondre à l'évolution des besoins de traitement des déchets** (extension des consignes de tri pour les collectes sélectives multimatériaux, accueil des déchets alimentaires, etc.) ;

- ▶ **S'intégrer dans le réseau des installations du Syctom** en tenant compte de leurs capacités de traitement à venir.

Pour l'adapter au nouvel environnement et répondre à de nouvelles contraintes, **le projet de reconstruction a été ajusté en collaboration avec les acteurs du territoire.** En effet, le Président du Syctom a pris la décision en novembre 2020, en accord avec les nouveaux élus du territoire, de déclarer sans suite la procédure de commande publique en cours. Des échanges avec le territoire ont ensuite été organisés pour définir les contours du nouveau projet et les ajustements nécessaires. Le programme ajusté pour la conception et la reconstruction du centre a été approuvé par le Comité Syndical du Syctom en avril 2021.

Ces ajustements apportés sur le projet par rapport à la version initiale portent sur les points suivants :

- ▶ **La suppression des opérations de préparation** des déchets alimentaires et de séchage des ordures ménagères ;
- ▶ **Le maintien de l'accès actuel au site** (et la suppression d'un carrefour à créer au niveau du viaduc sur l'ex-RN3), qui permet de simplifier le programme ;
- ▶ **La création**, autour de la déchèterie et ressourcerie déjà intégrées antérieurement au projet initial, **d'un véritable pôle d'économie circulaire ambitieux**, proposant de nouveaux services aux habitants du territoire.

Ils ont été présentés dans un document mis en ligne sur le site internet du projet en mars 2021, accessible par le lien suivant : <http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr/wp-content/uploads/2021/03/Pre%CC%81sentation-du-projet-du-Syctom-Centre-de-tri-Romainville-Bobigny.pdf>

Le projet dans les grandes lignes

2 parcelles : Romainville + Bobigny



Création d'une capacité portuaire au bord du canal de l'Ourcq pour la mise en oeuvre du transport fluvial (évacuation d'une partie des OMR et des flux sortants majoritaires de CS)

De nouvelles capacités de réception de déchets :

350 000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles réceptionnées puis transférées en partie par voie fluviale

60 000 tonnes par an de collectes sélectives multimatériaux (emballages, journaux-magazines) réceptionnées et triées sur site (structure haubanée et procédé de tri existant conservés)

40 000 tonnes par an de déchets alimentaires réceptionnées puis transférées par la voie routière



Création d'un pôle « économie circulaire » intégrant une déchèterie et une ressourcerie



Un haut niveau d'exigences d'un point de vue environnemental et architectural, afin de maîtriser les nuisances et d'améliorer l'insertion urbaine du site. Le projet inclut un traitement soigné de la façade rue Anatole France ainsi qu'une continuité piétonne sur le chemin de halage en bordure de canal.



La continuité du service public : réception / transfert des OMR / tri des collectes sélectives et maintien d'une déchèterie pendant les travaux de construction de la future installation



Le maintien des emplois existants en intégralité



Un projet concerté, un dialogue régulier avec les acteurs locaux et les habitants du territoire

En parallèle de son développement technique, le projet a fait l'objet de phases successives de concertation avec le territoire, pour aboutir en avril 2021, à l'approbation du programme ajusté du projet et au **lancement d'une nouvelle procédure de consultation pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre architecturale et technique.**

3. LES ACTUALITÉS DU PROJET

Le pôle d'excellence « économie circulaire »

Dans le cadre des nouvelles réflexions engagées en 2020, la Ville de Romainville, l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble Grand Paris et la Ville de Bobigny ont exprimé le souhait de définir et de réaliser, dans le cadre du projet, un **pôle d'excellence de l'économie circulaire et du réemploi, dense en emploi peu qualifié et accessible au plus grand nombre**, qui rayonnerait à l'échelle d'Est Ensemble et de la Métropole du Grand Paris. Ce projet porte sur les éléments suivants, actuellement en réflexion avec les collectivités du territoire :

- ▶ Une déchèterie accessible aux particuliers et pour laquelle une réflexion sera menée sur l'accueil des professionnels ;

- ▶ Des ressourceries et recycleries généralistes et/ou spécialisées, intégrant un ou plusieurs magasins de vente d'objets réparés ;
- ▶ Des ateliers de réparation afin d'offrir une seconde vie à ces objets, soit pour les réparer, soit pour transformer leurs usages.

Les collectivités concernées et le Syctom ont ainsi mis en place un **partenariat pour la réalisation d'un pôle d'excellence d'économie circulaire**.

L'insertion professionnelle

Dans le cadre de la signature de cette convention de partenariat entre le Syctom, Est Ensemble et les Villes de Romainville et Bobigny, a été approuvé la **mise en oeuvre de clauses sociales d'insertion dans les futurs marchés de travaux** permettant d'engager de véritables **actions d'insertion professionnelles, de formation et d'accès à l'emploi**.

La procédure de consultation en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre

Le 2 avril 2021, le Comité syndical du Syctom s'est réuni et a validé le **lancement de la nouvelle procédure de consultation pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre architecturale et technique** pour la reconstruction du centre. La procédure se poursuit jusqu'à la fin du premier trimestre 2022.

Un **comité de coopération**, installé en mars 2021, réunit la Ville de Romainville, l'EPT Est Ensemble, la Ville de Bobigny et le Syctom afin d'assurer la prise en compte des attentes du territoire, la co-définition du programme du pôle d'économie circulaire et la participation à son intégration dans le programme global du projet. Le Bureau syndical du Syctom réuni le 18 juin dernier, a approuvé la **signature d'une convention de partenariat avec Est Ensemble**, portant notamment sur la définition des fonctionnalités du pôle « économie circulaire ».

Quel est le rôle du maître d'oeuvre ?

Le **maître d'oeuvre** est un groupement constitué d'un architecte et d'un bureau d'études qui a la charge de la **conception et du suivi de la réalisation de l'ouvrage pour le compte du maître d'ouvrage**. Le maître d'oeuvre a donc la **responsabilité globale du projet de conception** et du suivi des travaux, de la planification jusqu'à la livraison de l'ouvrage. Après la désignation du maître d'oeuvre par le Syctom en mars 2022, l'image du projet sera connue.

Partie 2

LA POST-CONCERTATION EN 2021



1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le 3 août 2016, l'ordonnance n°2016-1060 a porté réforme des **procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement**. Le projet du Sycotm à Romainville / Bobigny s'inscrit dans ce cadre réglementaire.

La concertation préalable sur le projet s'est déroulée **entre le 4 juillet et le 13 novembre 2017** au travers des réunions du **Comité de suivi, d'ateliers thématiques et de réunions publiques**. Dans ce cadre, le Sycotm a mis en place un dispositif d'information et de participation du public, dont un site internet dédié au projet, une exposition itinérante ou encore des lettres d'information.

Lors du **Comité Syndical du 21 décembre 2017**, les élus du Sycotm ont tiré les enseignements de la concertation préalable et **approuvé les caractéristiques du projet**.

Conformément à la décision de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) du 6 décembre 2017, il a

été également décidé de **poursuivre la démarche de participation et d'information du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique**. Cette démarche, dite de « **post-concertation** », vise à continuer à **informer largement sur le projet tout en permettant aux habitants de réfléchir sur des thématiques connexes au projet**.

Les moyens de mise en œuvre de ce dispositif ont été précisés avec le garant, **Monsieur Jacques Roudier**, reconduit par la CNDP jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet.

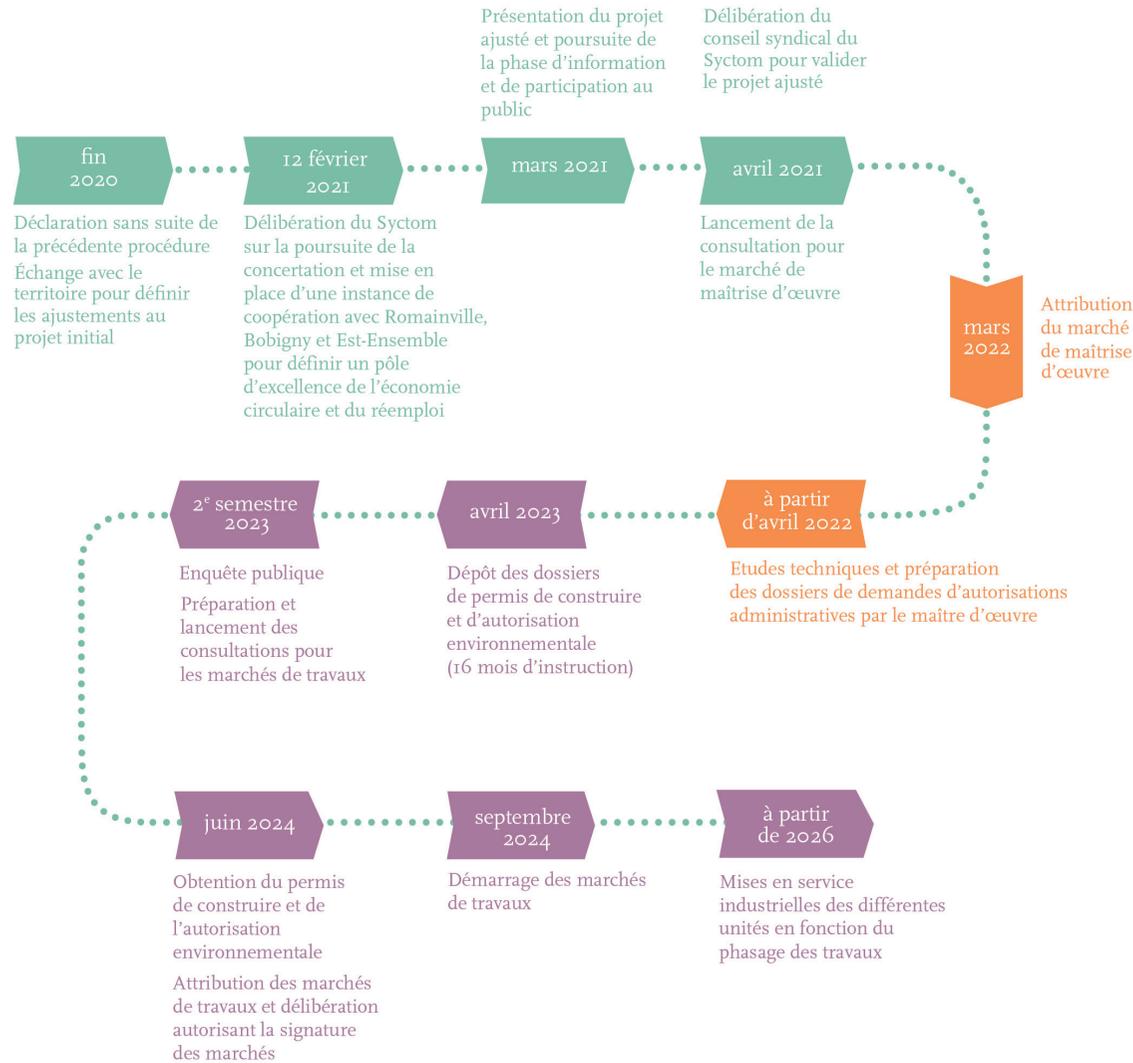
Le Comité Syndical du Sycotm, réuni le 12 février 2021, a ainsi approuvé la poursuite de la concertation sur le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers situé à Romainville et Bobigny, en accord avec la Commission Nationale du Débat Public. Le Sycotm a mis en œuvre au cours du mois de mars 2021 un large dispositif d'informations et d'échanges avec le public au sujet du programme ajusté du projet.

Comité de suivi

Installé en avril 2017 pour toute la durée du projet, le Comité de suivi est l'instance de pilotage de la concertation.

Regroupant 24 membres, il est composé de deux collèges : le collège des élus et le collège des acteurs (administrations, organismes et société civile).

Les étapes du projet et de la post-concertation



2. LES ENGAGEMENTS DU SYCTOM ET DES PARTICIPANTS



Le Syctom a proposé au début de l'année 2018 de mettre à jour la **Charte de la concertation** afin de définir les modalités de la post-concertation.

La **Charte de la post-concertation** a été soumise et validée par les membres du Comité de suivi en janvier 2018. Elle présente les objectifs, les modalités, le calendrier de la post-concertation et fixe les engagements collectifs auxquels souscrivent ses participants.

3. L'INFORMATION DU PUBLIC EN CONTINU

Au vu des ajustements apportés au projet, l'année 2021 a été marquée par de **multiples temps de concertation**. Le Syctom a en effet largement informé et échangé avec le public sur le projet ajusté à travers de multiples actions d'information et de communication, avec pour objectifs de **permettre à la population de participer, questionner, commenter le projet présenté**.

Ainsi, de nombreux outils ont été déployés durant cette année 2021, et les modalités de poursuite de la post-concertation en 2021 ainsi que les actions de communication auprès du grand public ont été détaillées et approuvées en février 2021 par le Comité Syndical du Syctom.

LE SITE INTERNET DU PROJET

Le site internet dédié au projet a été ouvert le 19 juin 2017 (www.projetromainville-bobigny.syctom.fr) lors de la concertation préalable sur le projet et poursuit son activité tout au long de la post-concertation, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Il permet de retrouver en continu l'ensemble des **informations relatives au projet** (comptes rendus, recueils d'idées, études, etc.), son **état d'avancement** et **permet aux visiteurs d'y déposer leurs questions**.

Des mises à jour y ont été apportées lors de la tenue de nouvelles rencontres organisées dans le cadre de la post-

concertation et de la publication des lettres d'information. Au cours de l'année 2021, plusieurs documents et articles ont été publiés tels que la présentation des **ajustements du projet**, la présentation et le compte-rendu de la **réunion publique**, les **lettres d'information n°6 et n°7**, les **comptes-rendus des rencontres n°13 et n°14 du Groupe Citoyens** ainsi que le **recueil d'idées** élaboré à l'issue de ces rencontres.

En novembre 2021, le site internet du projet a été **entièrement mis à jour** (révision et actualisation des contenus) pour une **meilleure lisibilité de l'information** pour les utilisateurs.

Vos recherches les plus fréquentes :



Le projet | Participation et information | Exprimez-vous | Déchets alimentaires

La post-concertation

Le 6 décembre 2017, le garant Monsieur **Jacques Roudier**, a présenté son **bilan de la concertation préalable** à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et a formulé des recommandations en matière de **poursuite de la concertation**.

La CNDP a décidé de reconduire le garant qui est désormais chargé de veiller à la bonne **information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique**. Ingénieur de formation, Jacques Roudier a été le garant de la concertation préalable de plusieurs projets d'aménagement en France. Il exerce un **rôle de facilitateur** et veille au respect des engagements pris dans la Charte de la concertation : transparence de l'information, expression de tous, écoute mutuelle. **Le garant est indépendant du maître d'ouvrage, et en sa qualité de témoin, il est neutre et objectif à l'égard du projet.**

Conformément à la **décision de la CNDP du 6 décembre 2017**, il établira un rapport annuel à la date anniversaire de sa désignation. Un rapport final sera joint au dossier d'enquête publique.

Pour consulter la Charte de la post-concertation, [cliquez ici](#).

Les chiffres 2021



2 292
visiteurs uniques



8 311
pages vues



6
articles
mis en ligne

LA LETTRE D'INFORMATION DU PROJET

La **lettre d'information n°6** a été diffusée du 1^{er} au 4 mars 2021 dans les boîtes à lettres des communes de Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec et Pantin (100 000 exemplaires). Elle présentait :

- ▶ **Les fondamentaux du projet** en rappelant les objectifs poursuivis ;
- ▶ **Les ajustements apportés au projet** suite à une nouvelle phase de dialogue territorial entre le Syctom et les collectivités partenaires ;
- ▶ **La tenue d'une réunion publique** le 18 mars 2021 en distanciel ;
- ▶ **L'ensemble des outils à disposition du public** pour s'informer et participer.

Une **newsletter** reprenant ces éléments a été envoyée le 1^{er} mars 2021 dans la continuité. Elle a été adressée aux 822 personnes abonnées.



La **lettre d'information n°7** a été distribuée du 22 au 24 septembre à 100 000 exemplaires dans les boîtes à lettres des communes de Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec et Pantin. Elle présentait :

- ▶ **Un retour sur les temps de la participation du public** au printemps 2021 ;
- ▶ **Un rappel des ajustements apportés au projet** ainsi qu'un point de situation sur son **calendrier** ;
- ▶ **Le partenariat entre le Syctom, Est Ensemble et les Villes de Romainville et Bobigny** dans le cadre de la réalisation du pôle d'économie circulaire.

Une **newsletter** a été envoyée le 8 octobre 2021 dans la continuité, reprenant l'ensemble de ces éléments. Elle a été adressée aux 817 personnes abonnées.

UNE REUNION PUBLIQUE

Une **réunion publique numérique de présentation du projet de reconstruction du centre de tri de Romainville/Bobigny** s'est tenue le 11 mars 2021, de 18h30 à 20h30, en présence d'Éric CESARI, Président du Sycotm, Abdel SADI, maire de Bobigny, Yvon LEJEUNE, conseiller municipal de Romainville et membre du bureau du Sycotm, et Patrick LASCOUX, Vice-président de l'EPT Est Ensemble chargé du Programme Zéro déchet, de la Prévention, de la Réduction et de la Revalorisation.

Dans le cadre de la communication aux habitants, un encart annonçant la tenue de la réunion publique ainsi que l'organisation de permanences téléphoniques (voir ci-dessous) a été publié dans l'édition du 3 mars 2021 du journal Le Parisien.

Organisée par le Sycotm, dans le cadre d'une nouvelle phase de participation du public sous l'égide de Jacques Roudier, garant de la Commission Nationale du Débat Public, la réunion a accueilli **près de 60 participants** et a permis de conduire une **phase d'échanges au cours de laquelle de nombreux points du projet ont pu directement être abordés**.

Le Sycotm a notamment, en réponse aux questions posées par les citoyens, pu **présenter et préciser les ajustements apportés au projet**, en particulier **l'utilisation de la voie fluviale pour le transport des déchets** et la **réduction des nuisances olfactives et routières** pour les riverains du site. La **gestion des biodéchets**, **l'insertion architecturale du projet dans son environnement**, et la création d'un **pôle d'excellence en matière d'économie circulaire**, ont également été abordés.

DES PERMANENCES TELEPHONIQUES

Des **permanences téléphoniques** se sont tenues du 1^{er} au 31 mars 2021, les mardis 2, 9, 16 et 23 mars de 12h à 14h et les jeudis 4, 11, 18 et 25 mars de 16h30 à 18h30 (soit un total de 16 heures).

Elles ont permis de recueillir 4 appels téléphoniques.

Le détail des échanges a été consigné dans un **bilan des permanences téléphoniques** mis en ligne sur le site internet du Sycotm.



INFORMEZ-VOUS ET PARTICIPEZ AU PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS À ROMAINVILLE / BOBIGNY

Le Sycotm organise au cours du mois de mars une nouvelle phase de participation du public autour de ce projet et de ses évolutions, et met en œuvre un dispositif d'information et d'échanges pour le grand-public, qui comprend notamment :

- Une **réunion publique** en distanciel, **le jeudi 11 mars à 18h30** pour présenter les ajustements du projet (lien de connexion sur le site internet du projet ou sur celui du Sycotm www.sycotm-paris.fr).
- Une **permanence téléphonique** pour vous informer et transmettre vos remarques et questions. Elle est accessible **le mardi de 12h à 14h** et **le jeudi de 16h30 à 18h30**, au numéro suivant : **06 50 64 64 08**.

Pour plus d'informations et pour poser toutes vos questions : projet-romainville-bobigny.sycotm.fr

4. LE GROUPE CITOYENS

Le **Groupe Citoyens** réunit depuis 2018, 24 citoyens et 5 associations de quatre communes : Romainville, Bobigny, Pantin et Noisy-le-Sec.

Il a été constitué selon une **méthodologie particulière, détaillée et accessible depuis le site internet du projet** (<http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr/groupecitoyens/>) .

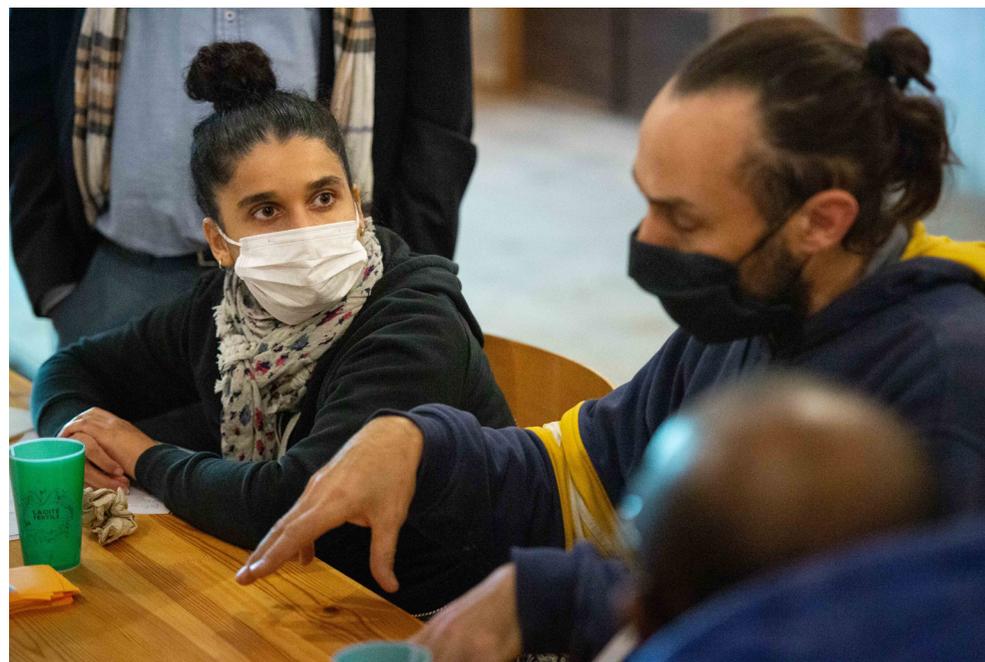
Il a trois grands objectifs :

- ▶ **Constituer une instance fil rouge par rapport au projet**, suivi depuis le début et jusqu'à l'enquête publique.
- ▶ **Échanger et partager grâce à l'expertise du territoire des membres du groupe**, autour de thématiques comme les prescriptions environnementales, le tri des déchets et la future Maison du projet.
- ▶ **Nourrir la réflexion du Syctom pour faire du centre un site exemplaire.**

L'année 2021 a été **riche en échanges** compte tenu de l'actualité du projet et marquée par plusieurs rencontres du Groupe Citoyens qui a pu reprendre son travail d'idéation autour du projet de reconstruction.

En 2021, **trois nouveaux membres ont été recrutés suite au départ de trois personnes pour des raisons d'indisponibilités personnelles**, et ont ainsi participé à leurs premières réunions.

L'ensemble des présentations effectuées lors des réunions, ainsi que le recueil d'idées des réunions n°13 et n°14 ont été mis en ligne sur le site internet du projet : <http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr/groupecitoyens/>



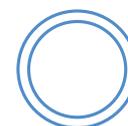
RENCONTRE N°12 : JEUDI 18 MARS

Présenter le projet ajusté aux membres du Groupe

La 12^e rencontre du Groupe Citoyens s'est tenue **en visioconférence** compte tenu des contraintes sanitaires. Elle a fait suite à celle organisée en novembre 2019.

Les membres ont pu **échanger autour du projet de reconstruction et de ses ajustements** qui leur a été présenté, ainsi que sur les précédents travaux effectués par le Groupe Citoyens autour de la **création d'un atelier de réparation et de réemploi**.

Un temps particulier a été dédié au **pôle d'excellence « économie circulaire »** réalisé par le Sycotm en collaboration avec les collectivités locales, et inspiré des propositions qui avaient faites par le Groupe Citoyens en 2019.



RENCONTRES N°13 ET N°14 : MARDIS 16 ET 23 NOVEMBRE

Elaborer un cahier d'idées pour le pôle d'excellence « économie circulaire »

Dans la continuité des propositions faites par le Groupe Citoyens en 2018 et reprises en 2019, les rencontres n°13 et n°14 ont répondu aux objectifs suivants :

- ▶ Effectuer un zoom sur le pôle d'excellence de l'économie circulaire.
- ▶ S'inspirer et aller au-delà de ce qui se fait déjà pour un pôle d'excellence innovant.
- ▶ Découvrir les spécificités de la mise en place d'un pôle d'économie circulaire sur le territoire de Romainville et Bobigny.
- ▶ Mettre le Groupe Citoyens à contribution afin de réaliser un cahier d'idées qui sera remis pour inspiration au comité de coopération.

Elles ont réuni 9 membres lors de la première rencontre et 13 membres lors de la seconde.

La rencontre n°13 a été organisée à la Cité Fertile de Pantin. Lors de cette rencontre, les membres du Groupe Citoyens ont ainsi été invités à **enrichir leur cahier d'idées**. Répartis en deux sous-groupes, 3 ateliers leur ont été proposés :

▶ « Inspirons-nous »

Chaque groupe disposait d'une batterie de visuels présentant des espaces à vocation similaire, les membres du groupe ont eu l'occasion de découvrir les initiatives locales, nationales et européennes en lien avec le projet.

▶ « Constitution par groupe d'un tableau d'inspirations »

Ensemble, ils ont dû **identifier les inspirations qui ont retenu leur attention**, les épingler dans l'espace correspondant sur le canva "Boîte à idées" et noter pourquoi ils les ont choisies et ce qu'ils ont aimé.

▶ « A qui s'adresse le pôle d'excellence ? »

Puis en équipe, ils ont pu **identifier les usagers concernés et définir à quel public s'adressera le Pôle d'Excellence de l'Économie Circulaire**.

Lors de la **rencontre n°14**, la semaine suivante, les participants des deux sous-groupes ont été invités à **finaliser leur cahier d'idées**. Conformément aux idées et inspirations évoquées la semaine précédente, **il a été convenu que le pôle d'économie circulaire devrait être pensé en intégrant les associations du territoire**, et de leurs proposer des **espaces à la fois de vente, de travail et de stockage**, dans le but de leur offrir un local pérenne.

En équipe, les participants ont ensuite **imaginé les services proposés au sein du pôle en lien avec les flux, le contexte territorial et les usagers préalablement définis**.



Partie 3

LES APPORTS DE LA POST-CONCERTATION EN 2021



Les apports de la post-concertation ont été multiples en 2021 :

► La présentation du projet ajusté au territoire

Tout au long de l'année 2021, la **post-concertation** a notamment eu pour objectif de **présenter les ajustements du projet au territoire aux habitants**. Au travers de la réunion publique, des lettres d'information, du site internet et des permanences téléphoniques, la post-concertation a ainsi apporté les informations en utilisant une palette de supports la plus large possible.

► Les réponses apportées par le Sycotm

Le Sycotm a pu apporter des réponses à l'ensemble des interrogations exprimées par les participants à la post-concertation en 2021, soit directement, durant la réunion publique du 11 mars, soit par l'intermédiaire du site internet du projet, où 6 questions ont été déposées par des habitants du territoire.

► Le recueil d'idées du Groupe Citoyens

En 2021, les Rencontres du Groupe Citoyens ont concrétisé les orientations prises en 2019 et apporté leur contribution aux modalités d'implantation du pôle d'excellence. Les habitants ont fait émerger une **vision d'un pôle pleinement intégré au territoire**, et devant permettre de valoriser et dynamiser le tissu associatif local existant.

Selon cette vision, il devra accueillir les habitants au travers de multiples modalités à travers notamment des **boutiques de réemploi, des ateliers de réparation d'objets, des espaces pédagogique et évènementiel ou encore une galerie d'art**. Ce pôle devra également s'adresser aux professionnels, en particulier ceux du bâtiment et de la construction pour la récupération de matériaux.

Ce cahier d'idées a été remis aux membres du Comité de Coopération et du Groupe Citoyens, mais aussi publié sur le site internet du projet.

Partie 4

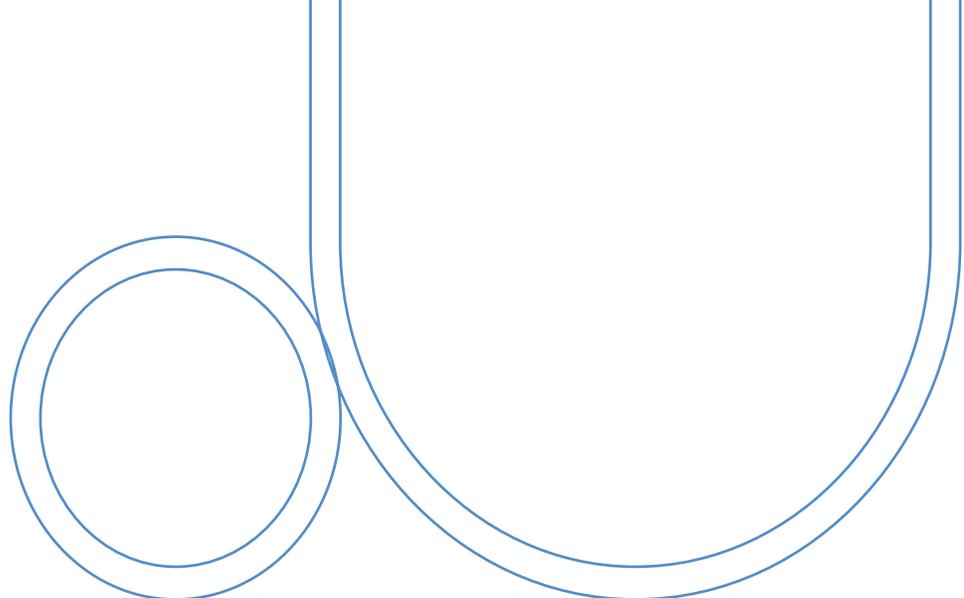
LA POST-CONCERTATION À PARTIR DE 2022



La post-concertation se poursuit en 2022 avec l'ambition de **réunir le Groupe Citoyens à l'été**. Deux lettres d'information seront adressées aux habitants pour les tenir informés de l'évolution du projet et de la post-concertation. Le site internet du projet reste l'espace privilégié d'information en continu sur le projet.

L'année 2022 devrait également être marquée par la tenue **d'une ou deux réunion(s) publique(s)** d'ici la fin de l'année. Pour clôturer l'année, le Sycotm prévoit l'organisation d'une **rencontre sur site pour présenter le projet aux habitants** à travers un événement pédagogique et ludique auquel sera associé le maître d'oeuvre.

Le **dispositif de participation et d'information du public demeure encadré par la CNDP** et prendra fin à l'ouverture de l'enquête publique.



**POST-CONCERTATION
POUR CE PROJET ENCADRÉE PAR LA
COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC**

WWW.PROJET-ROMAINVILLE-BOBIGNY.SYCTOM.FR

CONTACTS :

JACQUES ROUDIER, GARANT DE LA CONCERTATION :
jacques.roudier@garant-cndp.fr

ÉQUIPE PROJET DU SYCTOM :
projetromainvillebobigny@syctom-paris.fr



**l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers**

